

**ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE**

7 RUE MGR DE LIGONNES

**48000 MENDE**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2021*

\*\*\*\*\*

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT LABAU MAURY**

*Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable*

*Membre de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Nîmes*

*Inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables de la région de Montpellier*

*Siège social : 1 bis boulevard Théophile Roussel – 48000 MENDE*

R.C.S. MENDE TGI 433 706 462

---

Aux Adhérents

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous<sup>4</sup> a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 , tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 11 mai 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
  - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
  - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
-

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

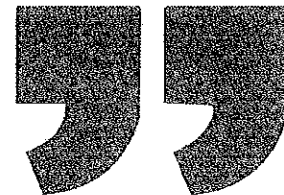
Fait à MENDE, le 01 Juin 2022

Le Commissaire aux comptes

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET  
D'AUDIT LABAU MAURY,**



Représentée par BENOIT MAURY  
Commissaire aux comptes



**ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE**

7 RUE MONSEIGNEUR DE LIGONNES  
48000 MENDE

**COMPTES ANNUELS**

du 01/01/2021 au 31/12/2021



[www.acomaudit.com](http://www.acomaudit.com)

S.A.S. au capital de 250 000 € - R.C.S. de Mende N°305 463 283 - N° Intracom: FR15 305463283 - N.A.F. 6920Z - Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Montpellier

**@com MENDE**  
1, Bis Rue du Torrent  
48000 MENDE  
☎ 04 66 49 10 13

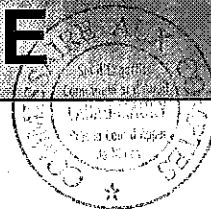
**@com ST AFFRIQUE**  
130, Avenue Hippolyte Barascud  
12400 ST AFFRIQUE  
☎ 05 65 99 08 45

**@com MARVEJOLS**  
22, Boulevard de Chambrun  
48100 MARVEJOLS  
☎ 04 66 44 04 40

**@com LANGOGNE**  
Quai du Langouyrou  
48300 LANGOGNE  
☎ 04 66 69 05 69



# ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE



## Bilan et Résultat Association

## Bilan et Resultat Association

ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE

## BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2021				31/12/2020	
	(12 mois)				(12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 322	16 322				
. Fonds commercial	100 000	32 000	68 000	0,28	70 000	0,29
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	55 933		55 933	0,23	55 934	0,23
. Constructions	11 243 607	5 489 079	5 754 529	23,68	6 140 768	25,34
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	169 382	132 204	37 177	0,16	35 975	0,16
. Autres immobilisations corporelles	352 409	343 479	8 931	0,04	7 570	0,03
. Immobilisations corporelles en cours	35 950		35 950	0,16	7 063	0,03
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					300 000	1,24
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	472		472	0,00	485	0,00
. Prêts						
. Autres	788		788	0,00	488	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>11 974 863</b>	<b>6 013 144</b>	<b>5 961 719</b>	<b>24,63</b>	<b>6 617 662</b>	<b>27,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours	971		971	0,00	247	0,00
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	274 172		274 172	1,13	116 783	0,48
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	64 670		64 670	0,27	94 956	0,39
Valeurs mobilières de placement	17 943 972	831 125	17 112 847	70,42	16 618 831	68,57
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	885 897		885 897	3,65	788 204	3,26
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>19 169 683</b>	<b>831 125</b>	<b>18 338 558</b>	<b>76,47</b>	<b>17 619 021</b>	<b>72,70</b>
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>31 144 547</b>	<b>6 844 269</b>	<b>24 300 277</b>	<b>100,00</b>	<b>24 236 684</b>	<b>100,00</b>

## ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE

## BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	5 455 932	22,46	5 455 932	22,61
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	7 856 837	32,33	7 856 837	32,42
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	6 462 803	26,60	7 114 497	29,35
Excédent ou déficit de l'exercice	683 659	2,81	-651 896	-2,68
Situation nette (sous total)	20 459 230	84,19	19 775 571	81,59
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	57 811	0,24	64 259	0,27
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>20 516 840</b>	<b>84,43</b>	<b>19 839 830</b>	<b>81,86</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations			300 000	1,24
Fonds dédiés	123 408	0,61	124 198	0,61
<b>TOTAL (II)</b>	<b>123 408</b>	<b>0,61</b>	<b>424 198</b>	<b>1,75</b>
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	2 048 100	6,49	2 232 171	6,81
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	1 369 190	6,69	1 382 086	6,70
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 278	0,29	103 749	0,43
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	70 822	0,29	119 420	0,49
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	101 639	0,42	134 930	0,56
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>3 660 029</b>	<b>16,08</b>	<b>3 972 656</b>	<b>16,09</b>
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>24 300 278</b>	<b>100,00</b>	<b>24 236 684</b>	<b>100,00</b>

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**



**ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE**  
**COMPTE DE RESULTAT**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

- Avec comptes substitués

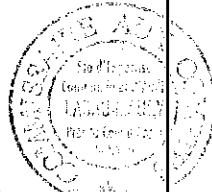
COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>							
Cotisations	510		240		270	112,50	
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens	5 792		1 768		4 024	227,60	
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services	3 435		420		3 015	717,66	
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation	18 373		2 125		16 248	764,61	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels	581 429		610 732		-29 303	-4,79	
- Mécénats	328 525		245 707		80 818	32,99	
- Legs, donations et assurances-vie	810 754		220 566		590 188	267,66	
- Contributions financières							
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	130 423		114 318		16 105	14,09	
Utilisations des fonds dédiés							
Autres produits	660 877		633 025		27 852	4,37	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>2 537 917</b>		<b>1 828 901</b>		<b>709 016</b>	<b>39,77</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>							
Achats de marchandises	86 058		58 190		27 868	47,89	
Variations stocks							
Autres achats et charges externes	690 049		649 175		40 874	6,30	
Aides financières	46 000		48 000		-2 000	-4,16	
Impôts, taxes et versements assimilés	119 229		124 095		-4 866	-3,99	
Salaires et traitements	609 259		582 248		27 013	4,64	
Charges sociales	200 658		193 208		7 452	3,86	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	427 236		397 703		29 533	7,13	
Dotations aux provisions							
Réperts en fonds dédiés							
Autres charges	937 092		335 154		1 938	0,58	
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>2 515 582</b>		<b>2 387 738</b>		<b>127 844</b>	<b>5,34</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>22 336</b>		<b>-558 836</b>		<b>581 174</b>	<b>104,00</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés	207 975		116 191		91 784	78,99	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	673 406				673 406	N/S	
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	438 315		37 459		400 856	N/S	
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>1 319 697</b>		<b>153 650</b>		<b>1 166 047</b>	<b>768,96</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			228 125		-228 125	-100,00	
Intérêts et charges assimilées	187 964		29 443		188 521	470,47	
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements	628 619				628 619	N/S	
<b>Total des charges financières (IV)</b>	<b>796 582</b>		<b>257 568</b>		<b>539 014</b>	<b>209,27</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>523 114</b>		<b>-103 918</b>		<b>627 032</b>	<b>593,99</b>	

**ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

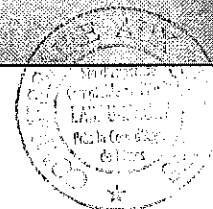
Présenté en Euros  
- Avec comptes substitués

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)</b>	<b>Variation absolue (12 mois)</b>	<b>%</b>
<b>RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>545 450</b>	<b>-662 756</b>	<b>1 208 206</b>	182,30
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion	3 674	2 984	690	23,12
Sur opérations en capital	467 418	304 392	163 024	63,68
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>471 090</b>	<b>307 376</b>	<b>163 714</b>	63,25
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion	17 459	2 147	15 312	713,18
Sur opérations en capital	302 084	268 162	33 922	12,65
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		1 973	-1 973	-100,00
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>319 553</b>	<b>272 282</b>	<b>47 271</b>	17,36
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>151 536</b>	<b>35 095</b>	<b>116 441</b>	331,79
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	13 328	24 034	-10 706	-44,64
Total des produits (I + III + V)	4 328 704	2 289 927	2 038 777	89,03
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 645 045	2 941 822	703 423	23,91
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>683 659</b>	<b>-651 695</b>	<b>1 335 354</b>	204,90



<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
<b>PRODUITS :</b>					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
<b>TOTAL</b>					
<b>CHARGES :</b>					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations					
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>					

# ASSOCIATION DIOCESAINE DE MENDE



## ANNEXES LEGALES 2021

## ANNEXES LEGALES

### Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 débuts, 24-1, 24-2 et 24-3)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total bilan est de 24 236 694 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat déficitaire de 651 695 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

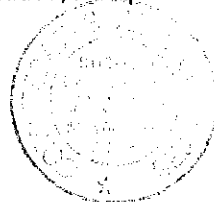
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En 2011 L'association Diocésaine a réalisé un inventaire de son patrimoine afin de fournir une image fidèle de son actif immobilier. Les immobilisations dont le prix d'acquisition n'est pas connu pour la plupart (car issues de dons ou de legs), ont été intégrées pour la valeur symbolique de un euro.

#### I. Informations complémentaires pour donner une image fidèle.

1- Les comptes arrêtés au 31/12/2021 ont été consolidés, ils représentent le cumul des comptes retraités de :

- La curie diocésaine,
- La paroisse de Mende,
- La paroisse de Marvejols,
- La paroisse de Langogne,
- La paroisse de Saint Chely d'Apcher,
- La paroisse de Florac.



En complément des comptes consolidés figurent également une présentation synthétique des soldes intermédiaires de gestion concernant :

- Le total des paroisses

2- Changement de réglementation comptable.

Le règlement du comité de la réglementation comptable CRC 99-01 qui s'appliquait depuis le 01/01/2000 est abrogé et remplacé par un nouveau règlement édité par l'Autorité des Normes Comptables 2018-06.

Il s'applique obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 01/01/2020.

Une application anticipée volontaire était possible sur l'exercice 2019.

Cette option n'a pas été retenue. Les comptes annuels de l'année 2021 intègrent ce changement de réglementation comptable.

3- Pèlerinage.

Les divers pèlerinages sont suivis dans des comptes 467 XXX distincts.

Ces comptes font état des apports des pèlerins et des dépenses engagées.

Le solde constaté à l'issue du pèlerinage est porté au compte de résultat dans des comptes 658XXX ou 758XXX selon qu'il s'agisse d'un déficit ou d'un excédent.

#### 4- Compte de dépôt.

Les comptes de dépôt des différentes communautés locales ont été regroupés dans les comptes de dépôts des paroisses correspondantes.

Au 31/12/2021, il n'y a donc plus que 5 comptes de dépôt correspondants à chacune des 5 paroisses et un compte de dépôt pour le Carmel.

## **II. Investissements**

Sur l'année 2020, Le Diocèse de Mende, dans l'objectif de la mise aux normes « accessibilité » de plusieurs biens immobiliers a pris la décision de réaliser un emprunt global de 1 700 000€.

Les projets portés par les paroisses seront financés à hauteur de :

- 1/3 par la Paroisse.
- 1/3 par les fonds propres de l'association diocésaine.
- 1/3 par l'emprunt contracté.

Comptablement, le montant global de la mise aux normes est repris à la paroisse par le biais des comptes de dépôt.

Et elle reçoit de la part de l'AD le tiers de cette somme =

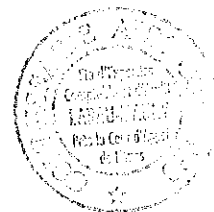
- Compte 678 000 sur la curie.
- Compte 778 000 sur la paroisse.

Ces comptes se compensent donc sur le compte de résultat de l'association diocésaine sur l'année 2020. Ils n'ont pas été mouvementés sur l'année 2021 mais apparaissent sur la plaquette 2020.

## **III. Immobilisations**

### **CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE**

#### **Evolution de la réglementation comptable des associations**



Le règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) n°1999-01 du 16 février 1999 laisse place au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 (homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au JORF du 30 décembre 2018) relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les entités concernées pouvaient appliquer le nouveau règlement dès l'exercice 2018 mais son application devient obligatoire à partir du 1er janvier 2020.

Concernant l'association diocésaine, l'impact de ces modifications porte essentiellement sur la comptabilisation des legs.

#### *Méthode utilisée jusqu'au 31/12/2019 :*

Les legs de somme d'argent et de biens immobiliers sont enregistrés en attente dans un compte 475, si la personne légataire a mis en place des dispositions à compter de son décès. Le leg est ensuite enregistré en compte 771310 lors de la validation définitive du dossier par le notaire en charge du dossier. En ce qui concerne les biens immobiliers, le produit n'est constaté qu'au moment de la vente du bien.

#### *Méthode utilisée à compter du 01/01/2020 :*

Les legs de somme d'argent et de biens immobiliers ainsi que les donations d'assurance vie sont enregistrés dans le compte : 754320000 : « Legs donations et assurance vie ». En revanche si le testateur mentionne expressément que le leg est attribué au renforcement des fonds propres alors le leg est enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les legs de biens immobiliers, ces derniers sont évalués et enregistrés en immobilisations. Une provision est effectuée en fond dédié si le bien immobilier légué est destiné à la vente.

Sur l'exercice comptable 2020, un Legs immobilier a été effectué et évalué à 300000 euros. Cette valeur a été portée à l'actif par la contrepartie du compte 754320 : Legs donations et assurance vie. Ce bien immobilier étant destiné à la vente, une provision en fond dédié a été effectuée pour le même montant.

Sur l'exercice comptable 2021, le bien immobilier ayant été cédé (legs Marion Bernard) une moins-value de cession a été constatée pour un montant de 31 220 euros. La provision en fond dédié pour 300 000 euros a été reprise.

Nouvelles obligations comptables concernant les immobilisations

Méthodes :

Pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les entreprises doivent obligatoirement, dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés, appliquer les nouvelles règles comptables relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés issus du règlement CRC-2002-10 du 12 décembre 2002.

Une des modifications importantes issue de cette réglementation consiste en l'instauration d'une méthode d'amortissement dite par composant.

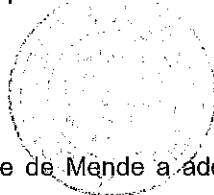
L'application de la méthode par composant au titre du 1<sup>er</sup> exercice, oblige à répartir le coût des immobilisations figurant à l'actif du bilan à la clôture de l'exercice précédent, entre les différents composants définis.

A cet effet deux méthodes sont possibles : reconstitution du coût historique des composants ou la réallocation des valeurs comptables.

La méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables permet de décomposer une immobilisation en ventilant le prix de revient et la valeur nette entre les différents composants. Cette méthode dite prospective n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

La méthode de reconstitution du coût historique amorti, quant à elle, permet de décomposer une immobilisation en plusieurs composants auxquels sont appliqués de nouvelles durées d'amortissement. Les plans de chaque composant sont recalculés depuis l'origine et comparés au plan initial. Cette méthode dite rétrospective a un impact sur les capitaux propres.

Changement de méthode comptable :



En matière d'immobilisation, le Diocèse de Mende a adopté la méthode de la réallocation des valeurs nettes comptables dite méthode prospective.

L'adoption de la méthode prospective n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres et n'a pas entraîné de modifications des amortissements comptabilisés.

Les modèles de décomposition retenus et revus pour les comptes arrêtés à compter du 31/12/2010 sont les suivants :

Concernant les constructions :

GROS ŒUVRE	MACONNERIE NEUVE STRUCTURE BETON CHAPES FLUIDES CHARPENTE COUVERTURE NEUVE HONORAIRES ARCHITECTES ET AUTRES	50ans	Régime linéaire et répartition selon les dépenses réelles
TRAVAUX DURABLES	REPRISES EN MACONNERIE REPRISE EN COUVERTURE MENUISERIES EXTERIEURES MENUISERIES INTERIEURES ISOLATION FAUX PLAFONDS CLOISONS ET PLAFONDS CHAUFFAGE CENTRAL CARRELAGES FAIENCES	20ans	Régime linéaire et répartition selon les dépenses réelles
TRAVAUX SECOND ŒUVRE	ELECTRICITE TELEPHONE ET INTERNET PLOMBERIE SANITAIRE PEINTURES CUISINE INTEGREE	10ans	Régime linéaire et répartition selon les dépenses réelles
MATERIEL OUTILLAGE ET MOBILIER	ARMOIRES TABLES CHAISES	5ans	Régime linéaire et répartition selon les dépenses réelles
INFORMATIQUE	ORDINATEURS IMPRIMANTES SERVEURS LOGICIELS	3ans	Régime linéaire et répartition selon les dépenses réelles

Concernant les autres immobilisations corporelles :

L'examen des autres immobilisations n'a pas abouti à leur décomposition car il n'a pas été identifié d'éléments significatifs devant faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers et ayant une durée d'utilisation différente de celle de la structure. En conséquence, il a été appliqué la méthode prospective aux éléments existants. Les immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un changement de durée d'amortissement.

Ces modèles de décomposition ont été également appliqués aux subventions d'investissements associés aux immobilisations retraitées.

Concernant les immobilisations en cours :

ETAT DES IMMOBILISATIONS EN COURS				
N° DE COMPTE	IMMEUBLE	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT DES FACTURES ENREGISTREES AU 31/12/2020	MONTANT DES FACTURES ENREGISTREES AU 31/12/2021
23100400	La Canourgue presbytère Saint Antoine	Rénovation	7062.60	27 753.90
23100001	Meyrueis	Accessibilité	0	8196

Cessions d'immobilisations intervenues sur l'année 2021 :

- Cession bien immobilier Saint Jean de la Fouillouse : 30 000€,
- Cession bien immobilier Sainte Etienne : 44 464.79€
- Cession bien immobilier, Sainte Eleonore : 58 000€
- Cession terrain Martin : 438.29€
- Cession terrain Buisson Brunel : 2 640€
- Cession bien immobilier Marion Bernard : 268 780€

#### INVENTAIRE DU PATRIMOINE ET VALORISATION DES BIENS :

Depuis le 01/01/2011 est opéré un recensement du parc immobilier, propriété de l'Association Diocésaine de Mende.

Ce recensement ayant pour objectif de porter à l'actif du bilan de l'association l'ensemble des biens immobiliers. Lorsque la valorisation du bien est connue celle-ci est portée à l'actif. S'il est impossible de connaître la valeur du bien, celle-ci est portée pour une valeur symbolique d'un euro.

#### IV. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour l'année 2021, une reprise de dépréciation a été effectuée pour un montant de 673 406 euros. Le solde du compte provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placements est de 831 125 euros au 31/12/2021.



**V. Stocks**

Les stocks sont valorisés d'après les méthodes en vigueur.

Le stock n'a pas une valeur significative au bilan.

En outre, il n'a pas été possible d'évaluer le stock de cierges de lumignons au 31/12/2021, la méthode d'évaluation étant trop fastidieuse compte tenu du nombre d'églises.

Le stock de combustible, constitué de fioul nécessaire pour le chauffage des églises, n'a pas fait l'objet d'une évaluation du stock au 31/12/2021.

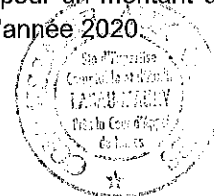
**VI. Evènements significatifs de l'exercice****PANDEMIE DE LA COVID 19**

Depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la contamination des personnes par le coronavirus COVID 19 apparu début janvier 2020 en Chine. Ces mesures ont pour conséquence de mettre l'activité économique de la France au ralenti.

Les célébrations religieuses faisant parties des activités dont les textes imposent l'arrêt, une grande partie de l'activité de l'association s'est trouvée impactée par la fermeture obligatoire des lieux de culte sur les périodes de confinement. Des mesures d'activité partielle et de report des échéances financières ont été mises en place pour faire face à cette situation sur l'année 2020 et 2021.

Une demande de chômage partiel a également été effectuée et accordée sur l'année 2021 pour un montant de 6 267.54 euros. Pour information le montant demandé et accordé était de 10618.98 euros sur l'année 2020.

La CARSAT a versé une subvention COVID à hauteur de 1 938 sur l'année 2021.

**VI. Evènements postérieurs à la clôture****CRISE ET GUERRE EN UKRAINE**

Le début de la guerre en Ukraine ayant commencé après le 31/12/2021, il n'y a pas eu d'impacts sur l'année 2021.

Néanmoins depuis le 24 Février 2022, l'incidence du début du conflit ne semble pas avoir d'effet direct sur l'activité de l'association.

**MOUVEMENT ET DETAIL DES CAPITAUX PROPRES :****A) Capital social**

Comptes	Libellé	Montant du capital
10210000	Patrimoine intégré	5 455 932
<b>TOTAL</b>		<b>5 455 932</b>

B) Réserves

Catégorie	Solde au 31.12.20	Mouvements de l'exercice	Solde au 31.12.21
Réserve légale	7 856 837	/	7 856 837
<b>TOTAL</b>	<b>7 856 837</b>		<b>7 856 837</b>

C) Report à nouveau

Catégorie	Solde au 31.12.20	Mouvements de l'exercice	Solde au 31.12.21
RAN créditeur	7 114 497	-651 695	6 462 803

D) Fonds dédiésFonds dédiés missions

Catégorie	Solde au 31.12.20	Mouvements de l'exercice	Solde au 31.12.21
Fonds dédiés entraide prêtres	44 240	3 496	47 735
Fonds dédiés missions	64 812	- 4 286	60 527
Fonds dédiés ND de la Carce de Marvejols	6 357		6 357
Fonds dédiés JMJ	7 269		7 269
Fonds dédiés Vie Consacrée	1 520		1 520
<b>TOTAL</b>	<b>124 198</b>	<b>-790</b>	<b>123 408</b>

Fonds dédiés sur Legs immobiliers :

Catégorie	Solde au 31.12.20	Mouvements de l'exercice	Solde au 31.12.21
Fonds dédiés Legs Mr Marion Bernard	300 000	-300 000	0

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**A) Tableau récapitulatif :

Désignation	Montant brut	Augmentat°	Diminut°	Montant brut
	Solde au 31.12.20			Solde au 31.12.20
Subventions d'investissement	159 644			159 644
<b>TOTAL</b>	<b>159 644</b>	/	/	<b>159 644</b>

Le montant des subventions d'investissements reprises au compte de résultat sur l'année 2021 s'élève à 6 648.07 euros.

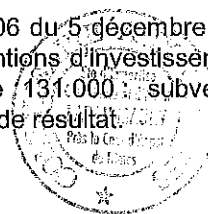
B) Méthodes utilisées :\* Inscriptions au bilan :

Les subventions sont portées au passif du bilan dans les capitaux propres à leur date d'obtention.

\* Reprise au compte de résultat :

Les reprises annuelles sont effectuées à chaque exercice linéairement sur la durée d'amortissements des immobilisations. Suite au changement de méthode, pour les constructions ayant été décomposées, la reprise des subventions a été ajustée.

Suite à l'application du nouveau règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018 (homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au JORF du 30 décembre 2018) les subventions d'investissements portées en compte 102600 : subvention d'investissement sont basculées dans le compte 131.000 : subvention d'investissements. Ces subventions totalement amorties ne donnent pas lieu à reprise au compte de résultat.

**ETAT DES PROVISIONS**

Une reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement a été effectuée sur l'année 2021 pour un montant de 673 406 euros, portant la provision globale à 831 125 euros en 2020 contre 1 504 531 euros en 2020.

**ETAT DES PRINCIPALES CREANCES ET DETTES****ETAT DES DETTES PRINCIPALES :****LES EMPRUNTS**

OBJET	TYPE DE PRET	DUREE	DATE DE SOUSCRIPTION	DATE DE FIN	MONTANT INITIAL	CAPITAUX RESTANT DUS
CURIE MENDE STE LAURENCE CREATION LOGEMENT	CREDIT AGRICOLE PLS REVISAVBLE	20 ANS	2011	2031	115 000	63 862.00
PAROISSE DE LANGOGNE TOUR DU SEIGNEUR LOGEMENTS	CREDIT AGRICOLE  TAUX FIXE 2.62%	15 ANS	2014	2029	110 000	58 989.91
CURIE MAISON DIOCESAINE REHABILITATION AILE EST	CREDIT AGRICOLE  TAUX FIXE 1.63%	15 ANS	2014	2031	1 000 000	632 068.21
PRESBYTERE DE MENDE	CREDIT AGRICOLE  TAUX FIXE 1.04%	15 ANS	2017	2032	700 000	532 760.06
SALLE PAROISSIALE AUMONT	LA POSTE  TAUX FIXE 0.97 %	15 ANS	2018	2033	500 000	379 055.45
SALLE PAROISSIALE LE MALZIEU	LA POSTE  TAUX FIXE 0.97%	15 ANS	2018	2033	500 000	379 055.45

Le compte messes à célébrer représente une somme de 1 154 430.54 euros pour les anciens barèmes et une somme de 505 960.84 euros pour les messes à 17 euros au 31 Décembre 2020.  
Le solde des messes à 18 euros est de 45 197.60 euros.

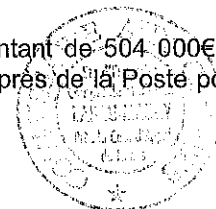
Le compte messes Post-Mortem représente 67 224.04 euros au 31 Décembre 2021.

## **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

### **• Etat des garanties et des cautions données au 31/12/2021 :**

- 1- L'association Diocésaine a contracté un emprunt de 1 000 000 d'euros sur 15 ans au Crédit Agricole. Cet emprunt est assorti d'une garantie apportée par l'Association à hauteur de 70%. Garantie apportée par un nantissement de deux contrats de capitalisation Crédit Agricole pour un montant de 700 000 euros.
- 2- Nantissement sur le contrat de capitalisation Crédit Agricole d'un montant de 512 943€, à hauteur de 50% de l'emprunt soit 350 000€. Pour garantir l'emprunt de 700 000€ sur 15 ans effectué en 2017 auprès du Crédit Agricole.
- 3- Nantissement sur le contrat de capitalisation ACTI PIERRE (compte 50810019) d'un montant de 504 000€, à hauteur de 250 000€. Pour garantir l'emprunt de 500 000€ sur 15 ans effectué en 2018 auprès de la Poste pour Aumont.
- 4- Nantissement sur le contrat de capitalisation ACTI PIERRE (compte 50810019) d'un montant de 504 000€, à hauteur de 250 000€. Pour garantir l'emprunt de 500 000€ sur 15 ans effectué en 2018 auprès de la Poste pour le Malzieu.

Aucun nouvel emprunt sur l'année 2021.



## **APPORTS**

Apport OGEC plaisance : 510 704 euros

Apport Institut Catholique de Toulouse : 19 058 euros

À la clôture de l'exercice 2009, ces apports ont été portés en diminution des fonds propres suite aux recommandations de la compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) (Bull CNCC n° 145,03-2007 p165)

## LEGS EN COURS

Il n'y a plus de legs en cours en compte 475 au 31/12/2021 suite au changement de méthode initié sur l'année 2020.

Le Legs Marion Bernard s'est dénoué sur l'année avec une cession de la maison pour un montant de 268 780 euros. Ce bien avait été estimé à la somme de 300 000 euros sur 2020.

Les legs clôturés sur 2021 sont :

- Legs Hermet liquidités : 16 099.78 euros,
- Legs Alméras Monique : liquidités : 61 030 euros,
- Legs Compang : cession immobilière : 160 000 euros.
- Legs Compang pour solde cession immobilière : 115 516.85 euros,



Soit un montant total de recettes de legs de 352 646.63 euros sur l'exercice 2020 pour 79 848 euros en 2021.